CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E77261** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2026**

ÉDITÉ LE 18/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2004

Raison sociale : POUJOL DANIEL

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 05/03/2024

Capital : 0

ZAE LES 3 FONTAINES
34230 LE POUGET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 45377471300029

Siret : 453 774 713 00029

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 9255155

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000022022817004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000022022817004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 67 88 79 52 **Fax :** 04 67 88 63 78

Portable : 06 09 48 13 20

Responsabilité légale :
POUJOL DANIEL CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : www.menuiserie-poujol.fr

E-mail : dpoujol.menuiserie@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 565 971 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	5	17/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/09/2026 13:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.